

Aides financières Saint-Martin

Quelles sont les principales aides financières pour les étudiants saint-martinois? Que ce soit un billet d'avion remboursé à 50% ou à 100%, l'AME ou encore, la bourse d'installation de la Fondation Semsamar, découvrez les démarches à réaliser afin de bénéficier d'un réel appui financier au cours de vos études.

Le Passeport pour la Mobilité des Études

Le dispositif « Passeport pour la Mobilité des Études » (PME), s'adresse aux étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France hexagonale ou dans un autre DOM, en raison de l'inexistence ou de la saturation de leur cursus dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par la prise en charge intégrale ou partielle du transport (aérien + ferroviaire) de l'étudiant, de l'aéroport de son lieu de résidence à la gare/aéroport le plus proche de son lieu d'études.

Quelles prises en charge ?

- **100 % pour les étudiants boursiers d'État**
- **50 % pour les étudiants non boursiers d'État**

Cette prise en charge s'applique sur toute la durée des études dans la limite d'un aller et d'un retour/an.

Ce dispositif est piloté par LADOM et financé par l'État.

Bourse d'Installation Semsamar

La Fondation met en œuvre ses programmes d'actions comme la "Bourse à l'installation" qui vise à aider de jeunes étudiants, récemment titulaire du baccalauréat, à poursuivre leurs études supérieures en France métropolitaine ou à l'étranger. Ces bourses annuelles sont généralement attribuées au mois d'août.

L'aide financière accordée peut être renouvelée sous conditions. L'étudiant bénéficiaire doit adresser un courrier de demande de renouvellement au siège de la SEMSAMAR auquel il joint les preuves :

- qu'il a bien accompli l'année d'étude financée par la FONDATION FSS
- qu'il poursuit ses études

L'Aide à la Mobilité

Dans le cadre de sa politique éducative, la Collectivité soucieuse d'accompagner les jeunes enclins à entamer ou poursuivre des études supérieures inaccessibles à Saint-Martin, du fait de l'inexistence de structures dédiées, convient avec le soutien du fond social européen, d'allouer des aides regroupées sous l'appellation "Aide à la mobilité cofinancée à 100% par le FSE".

Quels montants ?

Les montants de la l'AME ont été doublé pour l'année scolaire 2022-2023.

NIVEAUX	MONTANTS
Bac+1/+2 (BTS, Licence,etc)	4400€
Bac+3	5400€
Master 1	6400€
Master 2/Prépa concours dans la fonction publique Bac+5	7400€
Doctorat	11 400€

L'Aide à l'Achat de Matériel Informatique (2AMI)

La Collectivité de Saint-Martin a décidé d'accompagner financièrement les étudiants pour tout achat de **matériel informatique** effectué au second semestre de l'année 2022 (les dates exactes seront publiées sur le site de l'AME).

Une aide plafonnée à **700€** est attribuée aux étudiants après remontée des factures émises au nom du bénéficiaire, via son espace personnel. L'aide est versé en une fois.